



HAL
open science

La ”(dé-)focalisation” comme critère interlocutif d’analyse des morphèmes grammaticaux : le cas de l’imparfait en opposition au passé composé et au présent

Lidia Lebas-Fraczak

► To cite this version:

Lidia Lebas-Fraczak. La ”(dé-)focalisation” comme critère interlocutif d’analyse des morphèmes grammaticaux : le cas de l’imparfait en opposition au passé composé et au présent. L’interlocution comme paramètre : nouvelles données / nouveaux modèles, Jan 2011, Amiens, France. pp.167-181. hal-00727130

HAL Id: hal-00727130

<https://hal.science/hal-00727130>

Submitted on 24 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La « (dé-)focalisation » comme critère interlocutif d'analyse des morphèmes grammaticaux : le cas de l'imparfait en opposition au passé composé et au présent

Lidia Lebas-Fraczak

EA 999, LRL, Clermont Université, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand

Abstract

Considering that the effort of the speaker to guide the attention of the listener is a fundamental factor of the communication relation, this relation being itself at the basis of language, we put forward the hypothesis that the functions of different grammatical morphemes in French can be described in terms of “(de-)focalization”. In this article, we show that the imperfective tense, as opposed to the present and the perfective tenses, serves to “de-focalize” the verbal expression in order to indicate that it is not directly pointing to the communicative aim, but is contributing to it indirectly. We show how this interpretation applies to the “modal” uses of the French imperfective tense, and how it can be generalized to its “temporal” uses.

1. Introduction

Une importante dimension d'un acte de communication consiste dans l'effort de faire converger l'attention du locuteur et celle de l'interlocuteur. En effet, comme l'a fait remarquer A. H. Gardiner, « sans le postulat que le locuteur et l'auditeur peuvent diriger leur attention sur la même chose, la notion même de discours est une absurdité » (1932/1989, p. 77). Cette convergence ne va cependant pas de soi, étant donné que la compréhension n'est pas un simple décodage par l'interlocuteur d'un message formulé par le locuteur mais que c'est une construction, une production commune du sens, qui échappe au contrôle total du locuteur. C'est pour cela que, comme le rappelle A. Culioli, « la compréhension est un cas particulier du malentendu » (1990, p. 39). C'est pour cela aussi que le locuteur, en vue d'aboutir à une construction commune du sens, doit se préoccuper de l'activité interprétative de l'interlocuteur, « de la manière dont son partenaire pensera le référent » (Jacques, 1985, p. 230). A. H. Gardiner l'avait signalé également en disant au sujet du locuteur que « tandis qu'il élabore une phrase, [il] ne se départit pas complètement de l'attitude d'auditeur réceptif » (*op. cit.*, p. 282). C'est ainsi que l'interlocuteur devient un véritable *co*-énonciateur et c'est cela qui fait que communiquer est « dire quelque chose *avec* quelqu'un, et non seulement à quelqu'un » (Jacques, *op. cit.*, p. 90). Le souci de la participation « efficace » de l'interlocuteur à la construction du sens se manifeste d'ailleurs souvent dans la communication directe par des formulations comme *Tu vois ce que je veux dire ? / Vous me suivez ? / Non, non, je ne parle pas de ça*, etc., qui sont des marques explicites de ce que A. H. Gardiner appelle « le désir évident du locuteur d'amener habilement l'auditeur à diriger son attention dans une direction donnée » (*op. cit.*, p. 76). Tous les niveaux linguistiques offrent des moyens spécifiques pour contribuer à orienter l'attention de l'interlocuteur sur certaines parties de l'énoncé, celles qui sont cruciales pour le but communicatif, même si les niveaux prosodique et syntaxique ont été jusque là les domaines privilégiés de l'étude linguistique de la focalisation. Nous considérons que le niveau morphosyntaxique présente aussi de tels moyens, notamment parmi les temps et les modes verbaux ainsi que les déterminants (*cf.* Lebas-Fraczak, 2009, 2010 et 2011).

Afin de mieux pouvoir différencier entre elles certaines formes, il est en outre utile d'introduire la notion de dé-focalisation, même s'il faut considérer la focalisation comme étant de nature gradable plutôt que binaire.

En cohérence avec la conception de A. H. Gardiner, qui accorde, comme nous l'avons vu, beaucoup d'importance au « désir du locuteur d'amener habilement l'auditeur à diriger son attention dans une direction donnée », la notion de (dé-)focalisation peut être vue comme se situant au fondement de la relation interlocutive. Et puisque cette relation devrait elle-même être considérée comme étant au centre de la construction de la langue (Douay, 2000), on peut oser le postulat que les fonctions de focalisation et de dé-focalisation sont fondamentales pour certains morphèmes, tels que les temps verbaux, par exemple. En effet, comme nous essaierons de le montrer ici pour l'imparfait en opposition au passé composé et au présent, ces fonctions s'avèrent mieux ancrées dans la réalité communicative que les valeurs aspectuo-temporelles. Nous rejoignons ainsi l'observation de H. Nølke, faite à propos d'autres formes, que grâce à la notion de focalisation « de nombreux aspects grammaticaux trouvent une description qui est à la fois plus simple et plus précise que celles offertes par les méthodes traditionnelles » (2006, p. 59).

Après la présentation, dans la section suivante, de notre conception de la (de-)focalisation, nous allons évoquer les différents types d'emplois « modaux » de l'imparfait, où cette forme s'oppose notamment au présent, afin de montrer que leurs interprétations habituelles sont pour la plupart compatibles avec la fonction de dé-focalisation. Nous montrerons ensuite que le critère de la (dé-)focalisation s'avère efficace également pour analyser les emplois « temporels » de l'imparfait, en opposition au passé composé.

2. La notion de « (dé-)focalisation »

Comme le remarque H. Nølke, les conceptions de la focalisation ou du focus « sont presque aussi nombreuses que les linguistes qui s'intéressent au phénomène se cachant derrière le terme » (*op. cit.*, p. 59). En recherchant une intuition commune derrière les différentes approches, l'auteur observe « qu'on s'entend généralement à penser que le focus est un segment qui est en quelque sorte souligné ou "focalisé" par le locuteur, et qui en tant que tel véhicule une "information essentielle" ». Mais les définitions liées à la notion d'information et de structure informationnelle de la phrase ne le satisfont pas, dans la mesure où la notion « d'information essentielle » n'est pas tout à fait claire (*ibid.*, p. 65).

H. Nølke précise que « si l'on focalise un élément d'un énoncé, ce n'est pas seulement pour attirer l'attention sur cet élément, c'est plutôt pour attirer l'attention sur le rôle particulier qu'il joue par rapport aux autres éléments de son contexte » (*ibid.*). Il est important de préciser que le « rôle particulier » doit être compris comme étant particulier au regard du but communicatif poursuivi par le locuteur.

Ainsi, nous considérons la focalisation et la dé-focalisation comme des opérations reflétant l'effort que déploie le locuteur pour faire comprendre son but communicatif à l'interlocuteur, c'est-à-dire pour guider l'interprétation afin qu'elle converge au mieux avec l'intention. Ainsi, la focalisation n'est pas un simple marquage de ce qui constitue une « information essentielle », parmi les informations transmises dans un énoncé, mais, complétée par l'opération inverse de dé-focalisation, c'est le moyen même d'aboutir à l'entendement.

Comme nous l'avons signalé plus haut, il ne faut pas considérer ces deux notions comme des valeurs binaires, une division entre ce qui est « important » (ou « essentiel ») et ce qui ne l'est pas. En effet, il s'avère souvent pertinent de parler de degrés de focalisation ; par exemple, pour distinguer les fonctions de l'article indéfini et du déterminant démonstratif (« plus focalisants ») et des articles défini et partitif (« moins focalisants »), alors que la dé-focalisation du nom est marquée par l'absence de déterminant (*cf.* Lebas-Fraczak, 2009 et 2011). En outre, comme le dit A. H. Gardiner, le locuteur « sait quelles choses il désire mettre

en relief et quelles choses *ne font que contribuer à son but* »¹ (*op. cit.*, p. 119). Cela veut dire que dé-focaliser une expression revient à aider à en focaliser une autre, et que donc tout dans un énoncé participe à la focalisation.

3. Les emplois « modaux » de l'imparfait et la « (dé-)focalisation »

Les emplois « modaux » de l'imparfait se trouvent distingués des emplois « temporels » car ils se laissent difficilement analyser en termes de « passé ». Cependant, des analyses unitaires autour de ce sens (couplé avec le sens aspectuel « d'inaccompli ») existent, considérant les sens « modaux » comme étant dérivés de celui de « passé » (par exemple, Wilmet, 1996, 2003 ; Bres, 2003, 2005).

La position opposée consiste à considérer que l'imparfait n'est pas un temps du passé dans aucun de ses emplois. Par exemple, P. Le Goffic (1986) définit la valeur fondamentale de l'imparfait à l'aide de la triple caractéristique « inaccompli-certain-non présent ». Comme le rappelle L. Abouda (2004, p. 74), l'idée selon laquelle l'imparfait « est est un simple non-PR » s'inscrit dans « une longue lignée de travaux dont les représentants les plus illustres sont J. Damourette et E. Pinchon », qui précisent la valeur de « non-présent » en termes de « l'abandon du repérage par rapport au moi-ici-maintenant ». M. Wilmet (1996) classe ces approches dans la rubrique « d'inactuel ». En effet, certains auteurs utilisent ce terme (ou le terme « non actuel ») pour caractériser l'imparfait, notamment en opposition au présent, par exemple, E. Coseriu (1980) et C. Touratier (1997)². Ce dernier auteur différencie l'imparfait d'une manière négative également par rapport au passé composé et au passé simple, en affirmant que l'imparfait n'est pas un « passé factuel » comme le passé simple, ni un « passé accompli » comme le passé composé. Au vu de ce type d'analyses, on peut conclure que si l'imparfait n'est pas un temps du passé et s'il est « non-présent » (ou « inactuel » ou « non actuel »), il doit être considéré comme une forme non-temporelle. Cela revient, cependant, à définir l'imparfait en termes de ce qu'il *n'est pas*, ce qui semble insuffisant. Il faut, en effet, utiliser un autre critère que le critère temporel (ou aspectuo-temporel) pour montrer ce que l'imparfait *est* ou plutôt ce qu'il *fait* ou, mieux, ce qu'il *permet de faire*. Nous proposons pour cela le critère pragmatico-discursif et interlocutif de la (dé-)focalisation, en considérant que l'imparfait sert à dé-focaliser le prédicat afin d'indiquer que ce dernier n'est pas en lien direct avec le but communicatif, et que ce qui l'est doit donc être recherché ailleurs. Nous allons montrer qu'une telle analyse s'applique aisément aux emplois dits « modaux » de l'imparfait, avant de le faire pour les emplois « temporels ».

On peut commencer par le cas de « l'imparfait d'atténuation ». L. Abouda (*op. cit.*) en distingue deux types : le premier, illustré par l'exemple (1) ci-dessous, qu'il appelle « imparfait de justification », relève, selon lui, du passé car il s'agit d'intentions passées, et le deuxième, illustré par l'exemple (2), appelé « imparfait de déperformativité », consiste dans la neutralisation d'un acte de langage pour le rendre moins direct, sans relation au passé. Au sujet du caractère « non-passé » de ce deuxième sous-type, l'auteur polémique avec M. Wilmet (1996). En effet, M. Wilmet défend l'idée selon laquelle la « politesse » ou « l'atténuation » passe, avec l'imparfait, par « refouler dans le passé » l'intention de faire, de dire ou de demander quelque chose (Wilmet, 2003, p. 421).

(1) Je **venais** passer l'aspirateur. (Abouda, *op.cit.*)

(2) Je **viens** acheter un bijou, dit Paulo, pour ma fiancée. Une bague. Mais avant je **voulais** te

¹ C'est nous qui soulignons.

² On peut ajouter l'analyse de P. Caudal, C. Vettiers et L. Roussarie, qui attribuent à l'imparfait « une sémantique sous-spécifiée », « inconséquente », indiquant « un rapport très indéterminé à l'assertion » (2003, p. 61). Les auteurs utilisent également le terme « inactuel » qu'ils lient à la « déficience intrinsèque [de l'imparfait] en termes de prise en charge » (*ibid.*, p. 68).

dire qu'Adèle est très malheureuse et qu'elle ne vit que dans l'espoir de te retrouver. (*ibid.*)

La notion de (dé-)focalisation est proche de celle d'atténuation, mais elle est plus riche et plus précise dans la mesure où elle prend en compte ce à quoi l'atténuation du prédicat « profite », étant envisagée comme la diminution du poids communicatif d'un prédicat au profit de quelque chose de « plus crucial » pour la communication. C'est le cas de l'énoncé en (1) : en choisissant la forme de l'imparfait, plutôt que celle du présent, la femme de ménage, qu'on imagine en train d'interrompre une réunion tardive, dé-focalise le prédicat, en signifiant ainsi que son but communicatif n'est pas tant d'informer les interlocuteurs de la raison de sa venue mais plutôt de « négocier » avec eux la réalisation ou non de sa tâche (soit la réunion prend fin et le ménage peut commencer soit la réunion se poursuit et la femme de ménage s'en va)³. On imagine d'ailleurs la femme de ménage dans une posture d'attente, et non pas en train de repartir tout de suite après avoir dit pourquoi elle venait. Il n'est donc pas adapté de parler d'intention passée, comme le fait L. Abouda, car on ne pourrait pas affirmer que la femme de ménage n'a plus l'intention de passer l'aspirateur au moment de l'énonciation.

Il est intéressant de comparer cet emploi avec l'emploi de *venir* au présent dans l'exemple (2). La raison de la venue annoncée avec *je viens...* paraît, en comparaison avec *je venais...*, comme étant « non-problématique » vis-à-vis de l'interlocuteur ; elle n'est pas dé-focalisée, ou atténuée, au profit d'une autre intention, celle de s'ouvrir à une éventuelle opposition de la part de l'interlocuteur, comme dans l'exemple (1). Il est intéressant également d'observer la différence de la façon dont le locuteur présente, dans l'exemple (2), ses deux intentions relatives à l'interaction avec l'interlocuteur bijoutier : celle d'*acheter un bijou*, introduite par *venir* au présent, et celle de *dire que...*, introduite par *vouloir* à l'imparfait. L'intention d'acheter un bijou, exprimée au présent et énoncée en premier, apparaît comme la raison principale de la venue à la bijouterie, alors que celle de dire quelque chose au bijoutier, exprimée à l'imparfait, apparaît comme un acte « à l'occasion ». Il est important de souligner que cette stratégie communicative ne reflète pas nécessairement l'attitude réelle du locuteur, mais qu'elle correspond à ce que le locuteur souhaite faire apparaître afin, par exemple, d'améliorer l'accueil communicatif de la part de l'interlocuteur.

L'imparfait dit « de politesse », comme dans l'exemple suivant, se laisse analyser d'une manière semblable.

(3) Qu'est-ce qu'il vous **fallait** ce matin ? (un poissonnier à un client, *cf.* Bres, 2003)

L'emploi de l'imparfait permet de dé-focaliser ici le fait qu'il faille quelque chose au client, fait qui est une évidence dans une situation communicative commerciale. On peut considérer que la fonction de l'énoncé (son but communicatif) est de nature quasi-phatique, consistant à établir le contact entre le commerçant et le client et à donner la parole à ce dernier, afin qu'il puisse procéder à l'achat⁴. En effet, ce but pourrait très bien être réalisé au moyen d'une simple salutation (*Bonjour*) ou d'un terme d'adresse (*Madame*), accompagné d'un regard dirigé vers le client, voire par des moyens non verbaux uniquement (regard, soulèvement des sourcils et sourire). Cela montre bien le statut communicativement « non-crucial » pour le but communicatif du prédicat exprimé à l'imparfait.

On peut observer, dans certains exemples « commerciaux » (ou « forains »), comme dans l'exemple (4) ci-dessous, l'emploi de la troisième personne au lieu de la deuxième.

(4) Qu'est-ce qu'il **lui fallait** ce matin à **la petite dame** ? (Wimet, 1996)

³ Cette analyse peut être comparée avec celle proposée par C. Douay et D. Rolland (2008) attribuant à l'imparfait une fonction d'« unification contrastive », consistant, dans certains cas, dans le fait que « le locuteur tient [...] les deux rôles à la fois, le rôle locutif et le rôle allocutif ».

⁴ C. Douay, en argumentant pour le caractère intrinsèquement relationnel du langage, évoque « les énoncés à fonction phatique dont Gardiner souligne l'importance, l'unique motivation de la prise de parole étant dans ce cas l'instauration ou le maintien d'une relation avec l'autre » (*op.cit.*, p. 61).

L'emploi de la troisième personne peut être considéré ici comme un moyen supplémentaire de dé-focalisation, englobant également le destinataire. Cela peut être vu comme une distanciation interlocutive, permettant d'éviter un caractère trop « direct » ou « personnel » de la relation, ou comme un moyen de marquer une inégalité de statut entre les interlocuteurs. Selon F. Jacques, l'égalité des interlocuteurs est une condition du dialogue, le dialogue étant vu comme « la *forme normale* et première du discours humain » (*op. cit.*, p. 218). Il faut préciser que cet auteur distingue le dialogue « d'autres espèces, plus libres telles que la conversation, ou plus pauvres telles que la négociation » (*ibid.*, p. 15). Si l'on adopte une telle distinction, on peut dire qu'il ne s'agit pas, pour la communication représentée par l'exemple (4), comme pour l'exemple (3) également, d'un « véritable dialogue », où serait visée la construction commune d'un sens, mais plutôt d'une sorte de négociation. L'exemple (1) peut également être analysé ainsi. Cela n'est pas le cas, par contre, pour la première phrase de l'exemple (2), avec l'emploi du présent (*je viens acheter un bijou*) ; en effet, la qualité « dialogique » (au sens de F. Jacques) peut être appuyée par le fait que, puisque le locuteur connaît le bijoutier, ce n'est pas un cas typique d'une interaction entre un client et un commerçant, car il y a une plus grande égalité de statut entre les deux interlocuteurs. En outre, étant donné cette relation particulière, le prédicat (au présent) a plus de poids communicatif que ceux (à l'imparfait) dans les exemples (1), (3) et (4), car l'interlocuteur (le bijoutier) pourrait s'attendre à ce que le locuteur passe le voir pour une autre raison que commerciale (ce qui est d'ailleurs aussi le cas). Ainsi, un peu paradoxalement, le terme de négociation s'applique, dans cet exemple, à l'énoncé avec *je voulais te dire...* plutôt qu'à celui avec *je viens acheter un bijou*.

Les emplois « hypocoristiques » de l'imparfait se caractérisent aussi, comme les emplois « forains » tels qu'en (4), par l'emploi de la troisième personne pour représenter le destinataire, habituellement un animal domestique ou un bébé, comme dans les exemples ci-dessous.

(5) Et ça, qu'est-ce que c'**était** ça ? C'**était** la baballe **au chien-chien**. (De Vogüé, 1990)

(6) **Il faisait** de grosses misères à sa maman, **le vilain garçon**. (Bres, 2003, citant Damourette et Pichon)

J. Bres évoque l'impression que, dans un énoncé « hypocoristique », le locuteur parle à la place de son interlocuteur, ce qui en fait un « énoncé dialogique », qui « se structure sur un dédoublement énonciatif » (*ibid.*, p. 113)⁵. L'auteur défend l'idée que la valeur de l'imparfait reste néanmoins, là comme ailleurs, fondamentalement aspectuo-temporelle. Cette valeur serait liée, dans ce contexte, à la nature antérieure de l'énonciation attribuée à l'animal ou à l'enfant et citée par le locuteur. Une telle explication nous semble cependant difficilement applicable à l'exemple (6), où il s'agit clairement de l'expression d'un point de vue du locuteur, c'est-à-dire de la mère, et non de l'enfant.

Selon notre approche, la dé-focalisation du prédicat (par l'emploi de l'imparfait) et du destinataire (par l'emploi de la troisième personne) peut être justifiée par le fait que l'énoncé n'est pas une vraie question ou une vraie information et que le destinataire n'est pas un vrai interlocuteur (donc, il ne s'agit pas d'un vrai dialogue). On peut considérer que la parole, qui est de nature intrinsèquement relationnelle, permet ici, et c'est cela le but du locuteur, une mise en relation avec l'animal ou l'enfant (on retrouve ainsi la fonction phatique), mais ce dernier, n'étant pas considéré comme un interlocuteur, ne peut devenir linguistiquement que son objet, d'où l'emploi de la troisième personne (on retrouve le facteur de l'inégalité de

⁵ On voit qu'il ne s'agit pas de la même vision de la qualité « dialogique » que chez F. Jacques, le statut des participants n'étant pas égal. Il serait peut-être plus adapté de parler ici de qualité « polyphonique », à l'instar de O. Ducrot.

statut). Ainsi, dans ce type d'énoncés, une communication est mise en œuvre, mais avec l'animal ou le bébé comme objet du discours et non comme sujet-interlocuteur (ou co-énonciateur), ce dernier étant virtuel ou, en tout cas, non désigné directement⁶. Et le fait de convoquer virtuellement quelqu'un d'autre pour jouer le rôle, indispensable, de l'interlocuteur, se manifeste dans l'intensité de la voix, car les énoncés de ce type, ainsi que ceux du type « forain » comme en (4), sont, nous semble-t-il, prononcés assez fort, comme pour permettre d'être entendus par quelqu'un d'autre⁷.

Un autre exemple des emplois « modaux » de l'imparfait est l'imparfait « ludique », ou « préludique », comme dans les deux exemples ci-dessous.

(6) Toi tu **étais** le gendarme et moi le voleur. (Wilmet, 2003)

(7) (...) et on **disait** que j'**étais** plus malade. (Patard, 2010)

A. Patard (*ibid.*) interprète les exemples (authentiques) de son corpus, y compris celui cité en (7), comme relevant de l'intention « d'atténuation » de l'acte illocutoire de la part de la petite fille qui est en train de jouer avec sa mère. Cela afin de se montrer « plus conciliante et moins péremptoire durant la négociation du cadre du jeu » et de manifester « une volonté de collaboration ». L'auteur remarque la nature « atypique » de ces emplois « au regard de l'usage atténuatif adulte », et les explique par le fait que « l'imparfait n'a pas acquis, dans le système linguistique en développement de la locutrice, sa pleine valeur temporelle ». Cependant, on peut considérer que la différence avec l'usage adulte vient plutôt du fait que les adultes ne pratiquent pas ce type de communication, consistant à inventer et à négocier des rôles (des caractéristiques ou des actes) dans un jeu⁸. A part cela, cet emploi est tout à fait comparable à celui illustré par les exemples (1) et (2) plus haut ; la dé-focalisation des prédicats et, par là même, de la volonté de la locutrice concernant le déroulement du jeu, étant motivée par l'intention, plus fondamentale, de collaborer (ou négocier), comme c'est aussi le cas de la femme de ménage en (1). On peut de nouveau opposer la nature « négociative » à la nature « dialogique » de l'énonciation, la première étant intrinsèquement liée au contexte discursif du jeu.

Un dernier type d'emploi « modal » de l'imparfait que nous allons aborder est l'emploi « hypothétique », tel qu'il apparaît dans les deux exemples ci-dessous (que nous avons puisés sur Internet).

(8) Si j'**étais** un personnage historique, je serais Socrate.

(9) Si on vous **proposait** une vie meilleure sur une autre planète, partiriez-vous ?

J. Bres fait une tentative (prudente) de lier les emplois « hypothétiques » à la valeur de « passé » (ainsi qu'à la valeur aspectuelle consistant à saisir « le temps impliqué dans son cours »), en faisant intervenir la dimension « dialogique » et en considérant que « l'imparfait marque l'antériorité de l'énonciation du propos » (2005, p. 26), comme il l'a fait pour l'imparfait hypocoristique (*cf.* plus haut). Cependant, comme l'auteur le fait remarquer lui-même, cette explication rencontre des difficultés vis-à-vis des emplois comme en (8) et en (9), alors qu'elle semble fonctionner pour certains autres.

⁶ Une autre stratégie, pour ce type de contextes communicatifs, consiste à inclure le destinataire dans le *nous* ou *on* interlocutif (ex. *On va changer la couche ?*).

⁷ Une façon interlocutive alternative d'expliquer cet emploi serait celle de C. Douay et D. Rolland, que nous avons mentionnée plus haut, et qui s'avère comparable avec celle de J. Bres, consistant à considérer que « le locuteur tient [...] les deux rôles à la fois, le rôle locutif et le rôle allocutif » (*op. cit.*). Cependant, le facteur de l'intensité de la voix serait, selon nous, moins facile à intégrer.

⁸ Et même s'ils sont amenés à le faire, comme la mère de la petite fille-locutrice de l'énoncé en (7), ce ne sont pas eux qui prennent l'initiative, comme le montrent les extraits du corpus de A. Patard (*Ibid.*), où la mère manifeste clairement une attitude passive et souvent amusée, donc « extériorisée ».

En postulant de nouveau la fonction de dé-focalisation pour l'imparfait, nous la motivons ici en relation avec la structure subordonnée. Ainsi, la « secondarité communicative » marquée par le moyen syntaxique de subordination est ici confirmée par l'emploi de l'imparfait. Il est pertinent de citer B. Combettes, qui fait remarquer que « sans que l'on puisse établir de règle absolue, [...] la subordination permet de marquer, dans de nombreux cas, le second plan, alors que la proposition principale, enchâssante, est plutôt réservée à la traduction du premier plan » (1998, p. 70). Le fait qu'il ne s'agisse pas d'une « règle absolue » s'explique par la nécessaire participation des différents moyens d'expression à la construction du sens (cf. Lebas-Fraczak, 2011). L'imparfait, que B. Combettes considère également comme une marque du « second plan », s'associe ici à la structure subordonnée, en contribuant par là même à la focalisation de la proposition principale. En effet, on s'aperçoit que dans les énoncés en (8) et en (9), l'intérêt concerne essentiellement ce qui est dit dans la principale : en (8), la personne de Socrate, qu'il s'agit de valoriser (l'énoncé pourrait être paraphrasé par « Socrate est mon personnage historique préféré »), et, en (9), l'interrogation ayant pour but de savoir si les interlocuteurs seraient prêts ou non à quitter la Terre pour aller s'installer sur une autre planète. D'ailleurs, la partie de l'énonciation dans la subordonnée n'est pas une vraie hypothèse (ou condition) car une hypothèse peut s'avérer valable (et une condition peut être remplie), ce qui n'est pas le cas ici. La dé-focalisation au moyen de l'imparfait contribue au sens de « non-réalisable » (en association avec l'emploi du conditionnel dans la principale). C'est différent dans le cas de l'emploi du présent dans une subordonnée introduite par *si*, où l'on peut parler d'une véritable condition, comme dans l'exemple (10) ci-dessous, que nous pouvons comparer à (11). L'emploi du présent (forme « focalisante ») protège le prédicat subordonné de la dé-focalisation, le contenu énonciatif de la proposition subordonnée acquérant ainsi un statut communicatif égal à celui de la principale, voire plus crucial. En effet, il nous semble qu'il serait acceptable d'omettre la proposition principale en (10), alors que cela ne serait pas possible en (11), ce qui confirme la différence de statut communicatif de ces deux propositions, ainsi que des propositions subordonnées, celle au présent et celle à l'imparfait.

(10) - Tu devrais passer le voir, tu sais. - Si j'**ai** le temps, je le ferai.

(11) - Tu devrais passer le voir, tu sais. - Si j'**avais** le temps, je le ferais.

Pour résumer cette partie de l'analyse, nous avons essayé d'y montrer que l'emploi de l'imparfait dans les énoncés dits modaux peut être interprété en termes de dé-focalisation du prédicat, c'est-à-dire comme servant à indiquer que cette partie de l'énonciation ne doit pas être interprétée comme se situant au cœur du propos, ou comme correspondant directement au but communicatif. Concernant la partie focalisée, celle en lien direct avec le but communicatif, elle est implicite dans la plupart de ces emplois, pouvant s'agir d'une sorte de négociation avec l'interlocuteur, comme dans les emplois « de politesse » ou « ludiques », ou d'une simple mise en relation avec lui (aspect phatique), comme dans les emplois « commerciaux » ou « hypocoristiques ». La « modalité » étant habituellement envisagée comme manifestation de l'attitude du locuteur, on peut considérer que c'est plus une attitude envers l'interlocuteur qui est en jeu qu'une attitude envers le « contenu propositionnel »⁹. Ainsi, en poursuivant la généralisation de l'effet que permet d'introduire l'imparfait dans ces emplois, on pourrait dire qu'il s'agit, par la dé-focalisation du prédicat d'une proposition, d'orienter la focalisation sur la relation interlocutive elle-même.

L'emploi « hypothétique » de l'imparfait, que nous avons abordé en dernier, ne se laisse cependant pas inclure dans cette généralisation, dans la mesure où ce qui est focalisé est

⁹ Cf. la définition de la modalité par N. Le Querler (1996) : « l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé ».

autre chose, se trouvant explicité au sein du propos. Cet emploi se rapproche donc par ce biais des emplois que nous allons aborder à présent, qualifiés habituellement de « temporels ».

4. Emplois « temporels » de l'imparfait et la « dé-focalisation »

Ces emplois partagent la caractéristique sémantique de (événement, état, fait) « passé ». Mais tout comme les caractéristiques « politesse », « ludique » ou « hypothétique » ne doivent pas être directement attribuées à la forme de l'imparfait, le sens de « passé » doit être considéré comme celui de l'énoncé entier et non pas de l'imparfait. Ainsi, si l'on écarte les critères d'ordre temporel, ou, plus généralement, sémantiques (ce qui est d'autant plus raisonnable qu'il s'agit d'un morphème grammatical et non pas lexical), on s'aperçoit que c'est sur le plan pragmatico-discursif, communicatif et interlocutif que l'on peut définir la fonction de l'imparfait en opposition aux autres formes verbales, notamment le présent, comme nous l'avons fait plus haut, et le passé composé, comme nous allons le faire dans cette section (cf. aussi Lebas-Fraczak, 2010).

Nous pouvons commencer par citer O. Ducrot qui considère que « la substitution à l'imparfait d'autres temps du passé [...] fait apparaître seulement une différence de point de vue, de perspective, *de centre d'intérêt* » (1979, p. 1) et qu'« on a l'impression que les événements présentés à l'imparfait *ne constituent pas vraiment l'objet du récit* » (*ibid.*, p. 10)¹⁰. Cette interprétation est parfaitement compatible avec notre critère de la (dé-)focalisation : l'imparfait dé-focalise le prédicat pour montrer que le véritable « objet du récit », celui qui motive l'énonciation, est autre.

Nous allons commencer par comparer les deux exemples suivants (correspondant à des énonciations complètes, issus de blogs d'Internet), qui, en dépit de contextes linguistiques semblables (*hier il neigeait / a neigé* à tel endroit), ont recours l'un à l'imparfait et l'autre au passé composé.

(12) Non... Pitié... Plus de neige. Trop c'est trop ! Hier, **il neigeait** encore chez moi. Heureusement, elle ne tient plus.

(13) Hier, **il a neigé** dans la Seine et Marne. Ça fait longtemps qu'on n'a pas eu de la neige mais elle n'est pas restée. Voici quelques photos prises de mon balcon.

Une analyse sémantique en termes aspectuo-temporels ferait ressortir un sens « accompli » et « résultatif » du prédicat au passé composé : « *il a neigé* et en voici le résultat présent : *quelques photos prises de mon balcon* ». Cependant, un sens « résultatif » n'est pas forcément absent de l'emploi à l'imparfait en (12), dans la mesure où le fait de *neiger hier* a contribué au sentiment de ras-le-bol du locuteur. Une différence plus nette apparaîtra sur le plan pragmatico-communicatif, en interrogeant le but communicatif sous-jacent à chacun des énoncés. Il est clair que dans l'exemple (12) le motif de la prise de parole par le locuteur est d'exprimer une attitude négative envers la neige (cette attitude constituant donc la dimension focalisée de l'énonciation), et non pas d'informer de l'apparition de la neige, ce qui explique la dé-focalisation du prédicat (à l'imparfait). Ce dernier n'a donc pour rôle *que de contribuer* au but communicatif du locuteur, selon les termes utilisés par A. H. Gardiner (cf. Introduction). La situation est quasiment inverse dans l'exemple (13), car c'est le fait d'avoir neigé qui est au cœur du propos et constitue la motivation de l'énonciation, alors que l'attitude du locuteur envers ce fait, qui est positive cette fois-ci, ne fait que contribuer à cette motivation.

Les deux exemples ci-dessous permettent également de constater la différence de statut communicatif entre un prédicat à l'imparfait et un prédicat au passé composé, dans des contextes immédiats semblables.

¹⁰ C'est nous qui soulignons.

(14) Que **faisiez-vous** le 24 mai après-midi ? - J'étais chez moi. - Je suppose que personne ne peut témoigner de votre présence à votre domicile ?

(15) A chaque pays, ses traditions [...] Et vous ? Qu'**avez-vous fait** le jour de Pâques ?

L'exemple (14) est une question typique d'une enquête policière, où l'activité de l'interrogé n'intéresse l'interrogateur que pour vérifier si celui-là a ou non un alibi. C'est cette vérification qui constitue donc le but communicatif et motive l'énonciation, et non pas la découverte de la nature de l'activité elle-même, d'où la dé-focalisation du prédicat. Dans l'exemple (15), au contraire, la question (posée sur un site d'Internet) oriente l'intérêt sur la nature des activités (liées à la fête de Pâques) des différents interlocuteurs-internautes.

Le même type d'analyse permet de distinguer les fonctions des formes verbales dans les deux exemples suivants, qui présentent de nouveau des contextes immédiats semblables (« telle personne *était* / a été *avocat* avant de faire telle chose »).

(16) Parlons un peu de vous, toi Vincent tu **étais avocat** avant de te lancer dans cette aventure, pourquoi ce changement complet de métier ?

(17) José Luis Olaiazola est père de huit enfants. Il réside dans un petit village des environs de Madrid. Il **a été avocat** avant de devenir écrivain. Il écrit aussi bien pour les adultes que pour la jeunesse. Il est également scénariste et réalisateur de films.

Le but communicatif général de l'énoncé en (16) est clairement annoncé : *Parlons un peu de vous*. Ce but se précise par la suite avec la question qui porte sur le *changement de métier* ; c'est ce changement qui est au centre d'intérêt et non pas le fait d'avoir été avocat, d'où la dé-focalisation de ce prédicat par l'emploi de l'imparfait. L'énonciation en (17) est un exemple d'une note biographique, où il s'agit de mentionner les faits et les étapes marquants d'un individu, qui sont donc focalisés, d'où l'emploi du passé composé (ou du présent).

On peut considérer que la durée d'un procès (événement, activité, état), tel qu'il est exprimé par un verbe, constitue la caractéristique intrinsèque de ce procès. Ainsi, l'intérêt pour la durée, et donc son expression dans l'énoncé, ne peut se faire sans que le procès soit focalisé, d'où l'incompatibilité de l'imparfait avec l'expression de la durée. En effet, la forme du passé composé dans l'exemple (18) ne pourrait pas être remplacée par l'imparfait, car cela créerait une incohérence, du fait d'attirer l'attention sur la caractéristique en éloignant en même temps cette focalisation du fait caractérisé.

(18) James Grippando **a été avocat** pendant une dizaine d'années et se consacre aujourd'hui exclusivement à l'écriture.

Pour terminer, nous allons analyser deux exemples contenant ce que l'on appelle l'imparfait « de rupture » ou « narratif ». Ce type d'emploi suscite l'intérêt des linguistes dans la mesure où il serait plus logique, étant donné la nature « narrative » des énoncés, d'y avoir une forme perfective plutôt qu'imperfective. Il nous semble que l'emploi de l'imparfait s'explique bien en termes de (dé-)focalisation ici aussi.

(19) Edgar Faure est né le 18 août 1908 à Béziers (Hérault). Il s'est fait remarquer très jeune puisque dès 1929, il **devenait avocat** à la cour de Paris. Parmi la très longue liste de ses éminentes fonctions, on retiendra celles de ministre et de président du Conseil.

On peut constater grâce au contexte que le fait de *devenir avocat* n'a pas la place centrale au sein du propos. Il est mentionné pour illustrer le début de la carrière précoce d'Edgar Faure, ce qui constitue la partie focalisée de cette partie de l'énonciation, le but général étant visiblement de mettre en évidence l'excellence du personnage (*cf. s'est fait remarquer très jeune ; la très longue liste de ses éminentes fonctions*).

(20) Il y a quinze ans, **mourait** François Mitterrand.

Il est plutôt évident que le but communicatif de cet énoncé, qui est le titre d'un article de presse sur Internet, ne consiste pas à informer de la date de la mort de François Mitterrand (car, dans ce cas, on dirait plutôt *François Mitterrand est mort il y a quinze ans*). Il s'agit, dans le court texte et dans la vidéo qui suivent, de remémorer le jour de la mort du président et celui de ses obsèques, où « la France rend hommage au socialiste ». Ainsi, l'emploi de l'imparfait dans le titre permet d'orienter l'attention sur une période ou une situation marquée par la mort de François Mitterrand, plutôt que sur sa mort elle-même.

Conclusion

Comme nous l'avons fait remarquer dans (Lebas-Fraczak, 2010), la conception de la fonction de l'imparfait en termes de (dé-)focalisation est compatible avec la conception aspectuelle ainsi qu'avec la conception anaphorique (telle qu'elle a été notamment proposée par G. Kleiber, 1993, 2003). La valeur imperfective consiste dans une façon « incomplète » d'envisager un procès, les limites du procès n'étant pas prises en compte, à la différence de la valeur perfective, qui consiste à envisager un procès de manière « globale », donc « plus complète ». Cette différence peut être réinterprétée en assimilant l'idée sémantique de « moins complet » à l'idée pragmatique de « moins crucial » (ou dé-focalisé), et l'idée de « complet » (ou « global ») à celle de « plus crucial » (ou focalisé). Quant à l'idée de la « non-autonomie » de l'imparfait avancée par l'approche anaphorique, elle peut être réinterprétée par le fait que le prédicat à l'imparfait « ne fait que contribuer au but communicatif » et que donc pour accéder pleinement à ce but, il faut porter l'attention ailleurs que sur le prédicat en question. L'analyse en termes de (dé-)focalisation est, en outre, plus cohérente avec la nature fondamentalement interactive du langage que les approches aspectuelle et anaphorique, car elle s'appuie sur une prise en compte des deux instances énonciatives, celle de locuteur et celle d'interlocuteur (la focalisation étant conçue comme l'effort de faire converger l'intention et l'interprétation), au lieu de privilégier le point de vue du locuteur (et sa vision du procès), comme le fait l'approche aspectuelle, ou celui de l'interlocuteur (avec la considération pour ce qu'il est censé connaître au moment de rencontrer la mention du procès), comme le fait l'approche anaphorique.

Références

- ABOUDA, L. (2004), « Deux types d'imparfait atténuatif », *Langue française*, 142, p. 58-74.
- BAKHTINE, M. (1929/2006), *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Les Editions de Minuit.
- BRES, J. (2003), « Mais oui, il était un joli temps du passé comme les autres, le petit imparfait hypocoristique », *Langue Française*, 138, p. 111-125.
- BRES, J. (2005), « L'imparfait : l'un et/ou le multiple ? A propos des imparfaits "narratifs" et "d'hypothèses" », *Cahiers Chronos*, 14, p. 1-32.
- CAUDAL, P., VETTERS, C. et ROUSSARIE, L. (2003), « L'imparfait, un temps inconséquent », *Langue Française*, 138, p. 61-74.
- COSERIU, E. (1980), « Aspect verbal ou aspects verbaux ? Quelques questions de théorie et de méthode », dans *La notion d'aspect*, Paris, Klincksieck, p. 13-25.
- CULIOLI, A. (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation*, T1, Paris, Ophrys.
- DE VOGÜE, S. (1990), « Valeur de l'imparfait : pour une solution plus modale que temporelle », *Studia Romanica Posnaniensia*, 14, p. 175-193, Poznań (Pologne), UAM.
- DOUAY, C. (2000), *Éléments pour une théorie de l'interlocution. Un autre regard sur la*

grammaire anglaise, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

DOUAY, C. et ROULLAND, D. (2008), « Approche interlocutive de l'imperfectivité », dans SUTCLIFFE, P. (éd.), *LACUS Forum 35: Language and Linguistics in North America 1608-2008: Diversity and Convergence*, Lois Stanford and Arle Lommel, Houston, TX.

DUCROT, O. (1979), « L'imparfait en français », *Linguistische Berichte*, 60, p. 1-23.

GARDINER, A. H. (1932/1989), *The Theory of Speech and Language*, Oxford, Clarendon Press (traduction française par C. Douay, sous le titre *Langage et acte de langage. Aux sources de la pragmatique*, Lille, Presses Universitaires de Lille.)

JACQUES, F. (1985), *L'espace logique de l'interlocution, Dialogiques II*, Paris, PUF.

KLEIBER, G. (1993), « Lorsque l'anaphore se lie aux temps grammaticaux », dans Veters, C. (éd.), *Le temps, de la phrase au texte*, Lille, Presses Universitaires de Lille, p. 117-166.

KLEIBER, G. (2003), « Entre les deux mon cœur balance ou l'imparfait entre aspect et anaphore », *Langue Française*, 138, p. 8-19.

LEBAS-FRACZAK, L. (2009), « Description "communicative" des déterminants français en vue de la didactisation », *Cahiers de l'Acedle*, vol. 6, n° 2, <http://acedle.org/spip.php?rubrique113>.

LEBAS-FRACZAK, L. (2010), « La forme être en train de comme éclairage de la fonction de l'imparfait », *Cahiers Chronos*, 21, p. 161-179.

LEBAS-FRACZAK, L. (2011), Morphèmes grammaticaux et cohérence, *Cahiers du LRL* (Laboratoire de Recherche sur le Langage), 4, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires de Blaise Pascal.

LE GOFFIC, P. (1986), « Que l'imparfait n'est pas un temps du passé », dans P. Le Goffic (éd.), *Points de vue sur l'imparfait*, Caen, Centre de Publications de l'Université, p. 55-69.

LE QUERLER, N. (1996), *Typologie des modalités*, Caen, Presses Universitaires de Caen.

NØLKE, H. (2006), « La focalisation : une approche énonciative », dans H. Włodarczyk (éd.), *La focalisation dans les langues*, Paris, L'Harmattan, p. 59-80.

PATARD, A. (2010), « L'emploi préliminaire de l'imparfait entre temporalité et modalité : Eléments d'analyse à partir d'une étude de cas », *French Language Studies*, 20, p. 189-211.

TOURATIER, C. (1997), « L'imparfait, temps du passé non marqué », *Cahiers Chronos*, 2, p. 21-28.

WILMET, M. (1996), « L'imparfait : le temps des anaphores ? », *Cahiers Chronos*, 1, p. 199-215.

WILMET, M. (2003), *Grammaire critique du français*, 3ème édition, Bruxelles, Duculot.